

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L'UTILISATION DES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 26

présenté par
Mme Piron, Mme Firmin Le Bodo, Mme Liliana Tanguy et Mme Ronceret

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
